

Prix Emilie Kempin-Spyri 2021



Conseil Association ALBA

Laudatio (Agnes Dormann)

À l'occasion de son 20^e anniversaire, l'association ALBA – « Avocates à la Barre » ou « Anwältinnen in der Anwaltschaft » – reçoit le Prix d'Encouragement. Ce prix vise à encourager les personnes et institutions dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité des genres sur le plan juridique, mais également dans la pratique.

Vingt ans, c'est un âge où l'on est devenu adulte et où l'on peut déjà afficher quelques succès. Un âge où l'encouragement n'est peut-être plus absolument nécessaire. Et pourtant : vingt ans, c'est peu lorsqu'il s'agit de faire évoluer les mentalités. Une telle transformation prend énormément de temps et requiert de la persévérance, en particulièrement dans un milieu dominé par les hommes et plutôt conservateur. ALBA a réussi à changer l'image des femmes dans la profession d'avocat. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le thème du Congrès de la Société suisse des juristes suffit à le prouver.

Aujourd'hui, plus personne ne s'étonne qu'une association encourage et favorise l'accès des femmes à la profession d'avocate. L'association ALBA cherche à atteindre cet objectif en mettant en évidence et en luttant contre les stéréotypes de genre dans la formation et l'exercice du métier d'avocat. Il y a vingt ans, cela n'allait toutefois pas du tout de soi.

ALBA a été fondée en mars 2001 à Lausanne par quatre avocates – c'était le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. La future première bâtonnière de l'Ordre des avocats vaudois, Antonella Cereghetti Zwahlen, était l'une des fondatrices. Ces quatre amies et avocates avaient fait le même constat : bien qu'elles aient toutes bénéficié d'une excellente formation professionnelle, qu'elles aient fait des études et réussi le brevet d'avocate et qu'elles soient spécialisées dans des domaines qualifiés du droit, la plupart des carrières professionnelles leur étaient refusées alors qu'elles étaient

ouvertes à leurs confrères masculins, qui souvent n'avaient pas d'aussi bonnes qualifications professionnelles.

Les membres fondatrices d'ALBA étaient déçues que les entreprises, les banques, les assurances et les autorités fassent principalement appel à des avocats. Comme si les avocates ne pouvaient être compétentes que pour les divorces, les pensions alimentaires ou les questions d'autorité parentale, soit des domaines relevant du droit de la famille. À l'époque, l'opinion malheureusement répandue était que les femmes pouvaient au mieux défendre les femmes victimes d'infractions sexuelles, mais certainement pas les auteurs masculins d'infractions, que ce soit dans le domaine du droit pénal réprimant les infractions sexuelles ou d'autres infractions, telles qu'en matière de droit pénal économique ou les délits contre le patrimoine.

C'est ce qui a mené ces avocates pionnières à fonder l'association ALBA. Le but était d'en faire un lieu d'échanges et de collaboration entre les membres, mais aussi de créer et entretenir un réseau. Les avocates devaient être encouragées et valorisées, notamment grâce à un mentorat ciblé.

Ce qui semble aller de soi aujourd'hui était encore provocateur et nouveau il y a vingt ans. La fondation de l'association ALBA a suscité scepticisme et critiques, en premier lieu parmi les avocats admis au barreau (« avocats à la barre » et donc les membres de l'Ordre cantonal des avocats). Les moqueries n'ont pas manqué. Un avocat a par exemple dit qu'il souhaitait aussi fonder sa propre association : « avocats au bar ».

Cela n'a toutefois pas entamé l'enthousiasme des fondatrices ni celui des membres et militantes qui ont suivi : toutes ont largement contribué à ce qu'ALBA puisse évoluer et gagner en influence, un succès que la SAV-FSA honore aujourd'hui avec ce prix d'encouragement.

L'association ALBA est désormais reconnue comme interlocutrice de l'Ordre des avocats vaudois lors de projets importants. Le fait le plus remarquable est un sondage réalisé auprès de plus de 400 personnes. Cette enquête a révélé que près de 30 % des personnes interrogées ont été victimes de harcèlement sexuel au sein du barreau, en ont été témoins ou ont été informées du harcèlement sexuel d'autres personnes. Les victimes de harcèlement sexuel étaient majoritairement des avocates-stagiaires. C'était la première étape d'une démarche importante à laquelle ont participé l'association ALBA, l'Ordre des avocats vaudois et le Jeune Barreau. Les efforts de l'association ALBA ont permis d'adopter un plan de mesures et un dispositif contre le harcèlement sexuel au sein de l'Ordre des avocats. Parmi ces mesures figurent des informations offensives sur le sujet et la création d'un réseau de personnes de confiance auprès desquelles les personnes touchées peuvent s'adresser.

La FSA est consciente qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment pour changer les préjugés sur les capacités et les opportunités de carrière des avocates, ce qui a précisément été à l'origine de la création d'ALBA. C'est pourquoi ce prix attribué par la FSA se nomme Prix d'Encouragement. La profession d'avocat s'est féminisée au cours des vingt dernières années, mais il reste de nombreux problèmes et beaucoup de questions sont encore ouvertes. ALBA est plus importante que jamais et l'on peut espérer que l'attribution de ce prix d'encouragement mènera à des initiatives similaires dans d'autres ordres cantonaux des avocats. Merci de continuer à œuvrer dans cette direction !